

AVIS DE DIVIDENDE

Montréal, le 6 mars 2013 – Lors de sa réunion du 6 mars 2013, le conseil d'administration de la Banque Laurentienne du Canada a déclaré un dividende trimestriel régulier de 49 cents par action sur les actions ordinaires payable le 1^{er} mai 2013 aux actionnaires inscrits à la fermeture des affaires le 1^{er} avril 2013.

Pour l'année 2013, tous les dividendes déclarés seront considérés comme des dividendes déterminés, à moins d'avis contraire. Le dividende sur les actions ordinaires déclaré le 6 mars 2013 est considéré comme un dividende déterminé pour les fins d'impôts.

Les actions ordinaires ci-haut mentionnées sont des actions admissibles au régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions de la Banque. Par conséquent, les détenteurs de ces actions peuvent choisir de réinvestir leurs dividendes sous forme d'actions ordinaires nouvelles de la Banque. Ils bénéficient alors d'un escompte de 2 % du prix d'investissement et n'ont aucun frais de courtage, honoraires ni frais de service à payer relativement à ces achats.

Les détenteurs de ces actions peuvent de plus effectuer des versements en espèces à tous les mois en vue de souscrire des actions ordinaires additionnelles conformément aux modalités du régime. Dans ce cas, aucun escompte ne sera applicable.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la Société de fiducie Computershare du Canada au 1-800-564-6253. Les propriétaires véritables et les détenteurs non inscrits d'actions ordinaires et d'actions privilégiées doivent s'adresser à leur institution financière ou à leur courtier pour adhérer à ce régime.

-30-

Renseignements :

Gladys Caron

Vice-présidente,

Affaires publiques, communications et relations avec les investisseurs

Bureau : 514 284-4500, poste 7511

Cellulaire : 514 893-3963

gladys.caron@banquelaurentienne.ca